



## POLITIQUE

<b>POLITIQUE NUMÉRO :</b>	<b>P-02</b>	
<b>OBJET :</b>	<b>Tarifications</b>	
<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	Le 8 novembre 2022	<b>RÉS. NO :</b>
<b>DATE DE RÉVISION :</b>	Le 9 février 2023	<b>RÉS. NO :</b>
<b>DATE DE RÉVISION :</b>	Le 5 juin 2023	<b>RES. NO :</b>
<b>DATE DE RÉVISION :</b>	Le 7 août 2023	<b>RES. NO :</b>
<b>DATE DE RÉVISION :</b>	Le 14 mai 2024	<b>RES.NO :</b>
<b>DATE DE RÉVISION :</b>	Le 18 juin 2024	<b>RES.NO :</b>
<b>COMITÉ :</b>	Conseil d'administration	

### 1. OBJECTIFS

La présente politique vise à établir l'ensemble des tarifications mis en place lors des activités de l'ARPO et vise à assurer la viabilité économique de l'organisme. Elle vise également à assurer une uniformité au niveau des tarifications à utiliser dans le cours des activités de l'ARPO. La présente politique peut être modifiée par résolution du conseil d'administration de l'ARPO.

### 2. TARIFICATIONS

Les tarifications relatives aux activités de l'ARPO sont les suivantes :

#### a) Frais d'adhésion pour devenir membre

Le frais d'adhésion annuel pour devenir membre de l'ARPO est de 10\$. La période d'adhésion annuelle est du 1er janvier au 31 décembre.

#### b) Vente de balles

Le prix de vente unitaire d'une balle de pickleball est de 4\$.

**c) Coût d'inscription à une ligue intérieure**

Le coût d'inscription à une ligue au Centre de Pickleball de l'Outaouais (CPO) est de 180\$ pour une période de 2 heures et ce, pendant 13 semaines.

Le coût d'inscription à une ligue d'automne ou d'hiver au Centre Sportif de Gatineau est de 125\$ pour une période de 1h30 et ce, pendant 13 semaines. Le coût d'inscription sera ajusté en fonction du nombre réel de semaine de jeu.

Le coût d'inscription à une ligue d'automne ou d'hiver au Centre Père Arthur Guertin est de 120\$ pour une période de 2h00 et ce, pendant 13 semaines. Le coût d'inscription sera ajusté en fonction du nombre réel de semaine de jeu.

Le coût d'inscription à une ligue d'automne ou d'hiver au Centre Père Arthur Guertin est de 100\$ pour une période de 1h30 et ce, pendant 13 semaines. Le coût d'inscription sera ajusté en fonction du nombre réel de semaine de jeu.

Le coût d'inscription à une ligue école au Centre de Pickleball de l'Outaouais (CPO) est de 275\$ pour une période de 2h00 et ce, pendant 13 semaines (Groupe minimum de 12 personnes).

Le coût de location d'un terrain au Centre de Pickleball de l'Outaouais (CPO) est de 720\$ pour une période de 2h00 et ce, pendant 13 semaines.

**d) Coût d'inscription à une ligue d'été extérieure**

Le coût d'inscription à une ligue d'été se compose des éléments suivants :

Coût réel de location auprès des entités locatrices (Ex : 4 terrains x 7,76\$/heure x 2 heures x 12 semaines, soit 745\$)

+

Frais de fonctionnement de 40\$ /terrain (Maximum 160\$)

=

Coût global relatif à la mise en place d'une ligue d'été (745\$ + 160\$ = 905\$).

Si la ligue comprend 16 joueurs, la tarification par joueur s'élèvera à 56,56\$, arrondi au dollar le plus près, soit 57\$. (905\$ /12 joueurs).

**e) Tarification - Libre supervisé intérieur**

La tarification pour les périodes du libre supervisé intérieur lors des programmations

d'automne et d'hiver est de 10\$ par période. Les sommes recueillies doivent être remises à l'ARPO à la fin de la saison.

**f) Frais de remplacement**

Le frais de remplacement pour une ligue intérieure d'été, d'automne et d'hiver est de 10\$ par période. Pour une ligue d'été extérieure, les frais de remplacement sont de 5\$ par période. Les sommes recueillies doivent être remises à l'ARPO à la fin de la saison.

**g) Cours de pickleball intérieur offert par un formateur**

La tarification pour un cours de pickleball intérieur par un formateur, comprenant 3 séances de 2 heures, est de 75\$ par participant (Groupe minimum de 8 personnes).

**h) Cours de pickleball extérieur offert par un formateur**

La tarification pour un cours de pickleball extérieur par un formateur, comprenant 2 séances de 2 heures est de 40\$ par participant (Groupe minimum de 8 personnes).

**i) Location ponctuelle de terrains extérieurs et/ou utilisation d'équipements de pickleball (filets et raquettes)**

La tarification pour l'utilisation ponctuelle d'un terrain extérieur et/ou l'utilisation d'équipements de pickleball s'établit comme suit :

Coût réel de location auprès des entités locateurs (Ex : 4 terrains x 7,76\$/heure x 2 heures, soit 62,08\$)

+

Frais d'utilisation d'équipements, s'il y a lieu (15\$ par terrain)

+

Frais de fonctionnement (10\$ par terrain)

**j) Coût d'inscription à un tournoi de pickleball dont l'ARPO est l'organisateur officiel**

La tarification du coût d'inscription à un tournoi de pickleball dont l'ARPO est l'organisateur officiel relève du comité responsable du tournoi.

**3. MISE À JOUR ET NOUVELLE TARIFICATION**

Toute nouvelle tarification ou mise à jour des tarifications en vigueur devra obligatoirement être adoptée par le Conseil d'administration avant son entrée en vigueur.